

# J.S. Mill et le potentiel égalitariste de l'éducation pour la liberté

Julie Girard-Lemay\*

## Résumé

*L'objectif de ce texte est de soutenir que l'éducation pour la liberté de Mill a un potentiel égalitariste. Ce potentiel réside dans la conviction de Mill qu'étendre la liberté individuelle à toutes les sphères d'activité humaine contribuerait au développement de tous les individus dans la mesure où cela leur permettrait de faire l'expérience qui consiste à influencer les décisions qui les concernent. Le potentiel égalitariste provient de deux idées défendues par Mill. D'une part, l'idée que la liberté individuelle exige des actions positives afin d'être protégée et promue (1.). D'autre part, sur l'idée qu'une société serait plus égalitariste si elle actualisait l'éducation, laquelle repose sur une vision dynamique de la liberté, dans ses divers domaines d'activités (2.).*

Le premier enseignement de la civilisation est celui de l'obéissance [qui fait état] de deux inclinations très différentes en elles-mêmes, ... l'une est le désir de commander, l'autre la répugnance à subir le commandement.

J.S. Mill, *Le gouvernement représentatif*

Dans ce court texte, mon intention est d'abord de présenter la conception millienne de l'éducation, qui repose sur une vision dynamique de la liberté (1.). Dans ce dessein, je définirai les notions d'autonomie et d'individualité afin de comprendre la tension entre l'autonomisation des individus et leur intégration à une structure sociale marquée par l'assujettissement (1.1). Ensuite, je défendrai que

---

\* L'auteure est doctorante en philosophie (Université de Montréal).

cette tension peut être surmontée par une double conception de l'éducation qui permet de concevoir la protection ainsi que la promotion des libertés individuelles au-delà du domaine public pour recouvrir l'ensemble des sphères d'activité humaine (1.2). Dans un deuxième temps, je tenterai de comprendre cette dynamique d'autonomisation des individus grâce à l'éducation comme expérience (2.). J'examinerai donc à tour de rôle l'apport de l'expérience démocratique (2.1), puis celui des expériences sociale et économique (2.2). À terme, mon objectif est de montrer le potentiel égalitariste de la théorie millienne de l'éducation pour la liberté.

### 1. L'éducation pour la liberté

La formulation générique du principe millien de liberté est énoncée d'entrée de jeu dans *De la liberté*, l'ouvrage auquel on se réfère le plus fréquemment pour définir la liberté. Le principe veut que :

les hommes ne soient autorisés, individuellement ou collectivement, à entraver la liberté d'action de quiconque que pour assurer leur propre protection. La seule raison légitime que puisse avoir une communauté pour user de la force contre un de ses membres est de l'empêcher de nuire aux autres. [...] Un homme ne peut pas être légitimement contraint d'agir ou de s'abstenir sous prétexte que ce serait meilleur pour lui, que cela le rendrait plus heureux ou que, dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage ou même juste.<sup>1</sup>

Déjà, dans son enquête sur les *Principes d'économie politique*, Mill énonçait ce principe sans toutefois lui offrir une justification complète. Se contentant de discuter des faits, Mill soutient que le développement des civilisations aurait conduit certaines nations à exiger de leurs gouvernements la protection suivante :

[P]eople should be free agents, able to take care of themselves, and that so long as a person practises no violence or deception, to the injury of others in person or

---

<sup>1</sup> John Stuart MILL, *De la liberté*, Paris, Gallimard, 1990, p. 74.

property, legislatures and governments are in no way called on to concern themselves about him<sup>2</sup>.

Cette définition du principe de la liberté a conduit plusieurs commentateurs à l'interpréter en termes de non-interférence. Cette lecture est, entre autres, inspirée de la théorie dualiste de la liberté d'Isaac Berlin, qui se fonde sur une analyse de la pensée de Mill<sup>3</sup>. Pour Berlin, la liberté négative d'action et de formation de la volonté – « *What am I free to do?* » – est l'instrument de la préservation et du respect de la valeur intrinsèque de tous les individus, c'est-à-dire leur liberté positive d'être leur propre maître – « *Who governs me?*<sup>4</sup> » –.

Depuis Berlin, l'interprétation de la pensée de Mill est sujette au « syndrome du pendule<sup>5</sup> » : soit elle sert à justifier une licence pour poursuivre tous nos désirs individuels, soit elle sert à défendre un perfectionnisme étatique dont le but est l'autonomie individuelle. Dans le premier cas, les libertés sont soi-disant garanties par un minimum de sécurité de la personne, de ses biens ainsi que de ses actes volontaires écartant toutes obligations sociales. Dans le second cas, les libertés sont soi-disant promues par un interventionnisme, voire un paternalisme porte-étendard des intérêts des groupes dominants.

Les libéraux postrawskiens ont tenté de réconcilier ces deux extrêmes en offrant une sorte de synthèse interprétative de ce schéma dualiste : les conditions de base nécessaires à l'autonomie des individus – liberté positive – devraient justifier l'intervention de l'État si et seulement les citoyens adhèrent volontairement au principe de liberté et/ou justifient leurs actions par ce même principe – liberté négative –<sup>6</sup>. Dans cette perspective, les conditions de base à l'autonomie de tous reposent en dernière instance sur la garantie des

---

<sup>2</sup> John Stuart MILL, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, London, Longmans, Green and Co, 1909, V.1.3. [<http://www.econlib.org/library/Mill/mlP.html>]

<sup>3</sup> Isaiah BERLIN, « Two Concepts of Liberty » dans *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press, 1969, pp.118-172.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>5</sup> Nadia URBINATI, *Mill on Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 2002, p. 159.

<sup>6</sup> John RAWLS, *Libéralisme politique*, Paris, Quadrige, 1995, p. 109 et *sq.*

droits individuels et de la participation politique. Cette garantie protège un espace de liberté à l'individu contre l'empiètement du pouvoir de l'État et de la société<sup>7</sup>. Au-delà de ce seuil de protection, les individus sont responsables de leur propre sort. Les domaines d'action des individus sont donc scindés en deux : d'un côté, la vie politique, et de l'autre, la vie privée.

L'interprétation postrawlsienne donne, certes, une portée normative au schéma dualiste de Berlin en établissant la priorité des droits individuels et politiques, mais elle ne permet pas de rendre mieux compte de la préoccupation millienne pour la dégradation morale et la privation physique des hommes et des femmes dans l'ensemble de la société, là où, en privé, des individus sont assujettis au pouvoir arbitraire. Mill ne croyait pas qu'une politique publique de l'opportunité pourrait rectifier à elle seule l'assujettissement social<sup>8</sup>. Ce scepticisme le conduit à concevoir de manière dynamique plutôt que dualiste les libertés individuelles, lesquelles devraient s'étendre à toutes les sphères d'action de la société<sup>9</sup>.

Par conséquent, les théories libérales de la priorité des droits individuels devraient être distinguées de la conception millienne de la liberté. Chez Mill, on retrouve trois concepts de liberté individuelle : la liberté comme non-interférence<sup>10</sup>, comme non-assujettissement<sup>11</sup> et comme autodéveloppement<sup>12</sup>. Les deux premières libertés protègent l'action individuelle contre l'intervention des tiers et garantissent les conditions de la formation de la volonté. Pour sa part, la liberté comme autodéveloppement est essentiellement morale et vise à promouvoir l'autonomisation des êtres humains.

Dans cette perspective, les trois concepts de liberté sont les conditions nécessaires à une vie autonome et requièrent davantage que des obligations négatives. Or, l'interprétation commune de Mill,

---

<sup>7</sup> Ronald DWORKIN, *Taking Rights Seriously*, Cambridge, Harvard University Press, 1977, p. 147 et sq.

<sup>8</sup> Nadia URBINATI, *Mill on Democracy*, *op.cit.*, p. 160.

<sup>9</sup> Wendy DONNER et Richard FUMERTON, *Mill*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2009, p. 68 et sq.

<sup>10</sup> John Stuart MILL, *De la liberté*, *op.cit.*

<sup>11</sup> John Stuart MILL, *The Subjection of Women*, New York, Appleton, 1869. [<http://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=ahfS8QWMh2EC&oi>]

<sup>12</sup> John Stuart MILL, *L'utilitarisme*, Paris, Flammarion, 1988.

inspirée du schéma dualiste de Berlin, admet la nature négative des libertés comme non-interférence et comme non-assujettissement, mais ne reconnaît pas suffisamment que dans la pratique, elles puissent conduire à des interventions positives au-delà de la sphère publique. En somme, une telle interprétation de la liberté millienne écarte tout un pan de sa conception de la liberté qui repose sur l'idée d'intérêt plutôt que de non-interférence<sup>13</sup>. Mill expose cette idée de la façon suivante :

Premièrement, l'individu n'est pas responsable de ses actions envers la société, dans la mesure où elles n'affectent les intérêts de personne d'autre que lui-même. Pour leur propre bien, les autres peuvent avoir recours aux conseils, à l'instruction, à la persuasion et à la mise à l'écart : c'est là la seule façon pour la société d'exprimer légitimement son aversion ou sa désapprobation de la conduite d'un individu. Deuxièmement, pour les actions portant préjudice aux intérêts d'autrui, l'individu est responsable et peut être soumis aux punitions sociale et légale, si la société juge l'une ou l'autre nécessaire à sa protection.<sup>14</sup>

Les individus auraient, d'une part, intérêt à être influencés, voire à être persuadés par la société et, d'autre part, à être protégés par elle si les individus eux-mêmes le jugent nécessaire. Si ces deux intérêts sont également garantis à tous les individus, alors ils auront tous la possibilité d'exprimer leur individualité et d'exercer leur autonomie<sup>15</sup>. Dans ce sens particulier, le principe de liberté est un principe de justice selon lequel le bien commun repose sur l'intérêt de tous en la promotion de l'individualité et de l'autonomie<sup>16</sup>.

### *1.1 Individualité et autonomie*

L'autonomie et l'individualité sont des vertus personnelles

---

<sup>13</sup> Wendy DONNER, et Richard FUMERTON, *Mill, op.cit.*, p. 56.

<sup>14</sup> John Stuart MILL, *De la liberté, op.cit.*, p. 207-208.

<sup>15</sup> David HELD, *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1996, p. 98.

<sup>16</sup> John Stuart MILL, *L'utilitarisme, op.cit.*, pp. 148 et sq.

essentielles, car elles sont nécessaires à la production de la vérité : « la liberté complète de contre-dire et de réfuter notre opinion est la condition même qui nous permet de présumer sa vérité en vue d'agir<sup>17</sup> ». Pour cette raison, elles sont des éléments clés du développement humain : « il y a toujours de l'espoir tant que les hommes sont contraints à écouter des deux côtés ; c'est lorsqu'ils ne se préoccupent que d'un seul que leurs erreurs s'enracinent pour devenir des préjugés, et que la vérité, caricaturée, cesse d'avoir les effets de la vérité<sup>18</sup> »<sup>19</sup>. Chez Mill, l'affirmation de l'individualité comme résultat de l'exercice de l'autonomie est une condition au du progrès humain.

Plus précisément, l'individualité implique le développement de son identité propre alors que l'autonomie est un moyen nécessaire à la réalisation de ce projet. La notion d'individualité suppose que tous les individus devraient pouvoir poursuivre, à leur façon, leur propre projet de vie. Pour être autonome, un individu ne doit pas être sujet à la domination, c'est-à-dire qu'il ne doit pas se trouver dans la position où d'autres prennent les décisions qui le concernent. Ainsi, la notion d'autonomie pose que tous les individus devraient pouvoir gouverner leur propre conduite et pouvoir influencer les affaires qui les concernent.

Dans *The Subjection of Women*, Mill traite de la domination des femmes dans la sphère de la vie privée. Il y dénonce leur position d'assujettissement à l'égard de l'autorité de l'époux<sup>20</sup>. Dans *De la liberté*, il s'intéresse au « despotisme des coutumes » dans l'espace public. Il critique vertement l'effet de conformité que génèrent les démocraties en émergence<sup>21</sup>. Il apparaît donc erroné de concevoir l'autonomie de manière atomistique, car elle s'inscrit toujours chez Mill dans un ensemble de relations – matriarcale, politique, *etc.* – déterminant son pouvoir de conduite et d'influence<sup>22</sup>.

Une tension entre les faits et l'idéal d'autonomie des individus se

---

<sup>17</sup> John Stuart MILL, *De la liberté, op.cit.*, p. 89.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 140.

<sup>20</sup> John Stuart MILL, *The Subjection of Women, op.cit.*, pp. 11 et *sq.*

<sup>21</sup> John Stuart MILL, *De la liberté, op.cit.*, chap. 3. Sur ce point, Mill est un lecteur rigoureux de Tocqueville.

<sup>22</sup> Wendy DONNER, et Richard FURMERTON, *Mill, op.cit.*, p. 62.

profile alors : celle entre, d'une part, les pressions indues des coutumes et du pouvoir arbitraire institués par les relations sociales puis, d'autre part, la capacité des individus à exprimer leur individualité. Par conséquent, l'exercice de l'autonomie ne peut se limiter à la garantie d'un statut formel, celui de personne majeure ou de citoyen par exemple, reconnaissant à un individu les capacités nécessaires à l'expression de son individualité. L'autonomie s'acquiert tout au long de la vie d'un individu, suite à de multiples expériences. Dans cette perspective, l'expression de l'individualité est conçue comme un processus qui évolue dans une société qui n'est pas toujours favorable à l'exercice de l'autonomie des individus. Pour cette raison, l'autonomie doit se cultiver individuellement et socialement<sup>23</sup>.

Dans un contexte hostile à l'exercice de la liberté individuelle, le rôle de la société ne doit pas se limiter à une obligation négative - celle de ne pas empiéter dans les affaires concernant la vie d'autrui. Un tel état de fait justifie, selon Mill, des obligations positives de bons conseils, d'éducation et de persuasion<sup>24</sup>. Cette position n'est pas celle d'un paternalisme moral dans la mesure où elle n'a pas pour but de sanctionner par la force et la coercition des comportements particuliers ou des opinions spécifiques. Il ne s'agit donc pas de « criminaliser » des individus pour leurs actes sans « victimes », c'est-à-dire dont le seul tort serait de ne pas correspondre aux valeurs dominantes<sup>25</sup>. En somme, Mill admettrait que l'autonomisation des individus comme fin désirable justifierait en quelque sorte des « perfectionist policies so long as they do not require resort to coercion<sup>26</sup> ».

Cependant, ces politiques comportent un risque important : perdre de vue la fin ultime de la société, à savoir la protection et la promotion de l'intérêt fondamental de tous les individus en la liberté.

---

<sup>23</sup> Bruce BAUM, « Millian Radical Democracy : Education for Freedom and Dilemmas of Liberal Equality », *Political Studies*, Vol. 51, 2003, p. 409.

<sup>24</sup> John Stuart MILL, *De la liberté*, *op.cit.*, p. 207-208.

<sup>25</sup> Herbert L. A. Hart a défendu ce type de paternalisme moral. Cf. Herbert L. A. HART, *Law, Liberty, and Morality*, Stanford, Stanford University Press, 1963.

<sup>26</sup> Joseph RAZ, *The Morality of Freedom*, Oxford, Clarendon Press, 1988, p. 420.

La pratique a montré que trop souvent, ces politiques favorisaient les intérêts égoïstes de certains groupes dominants (par ex., l'assujettissement des femmes à leur époux ou le conformisme moral), menaçant ainsi l'expression des diverses formes d'individualité. La tension entre les faits et l'idéal est constituée de deux mouvements contraires : un mouvement de domination allant de la coercition externe d'un pouvoir arbitraire à une hégémonie s'exerçant de l'intérieur, sur l'esprit des individus, et une dynamique inverse d'autonomisation des individus allant de l'obéissance « compulsive » à une obéissance « par conviction<sup>27</sup> »<sup>28</sup>. Pour Mill, l'élément clé de cette dynamique est l'éducation, comprise dans un sens large d'expérience.

### *1.2 La double conception de l'éducation*

Chez Mill, l'éducation est un art de vivre au même titre que la science morale, l'éthologie et la science de la formation du caractère<sup>29</sup>. Si la fin de l'éducation est le développement de certains traits de caractère et la culture de certaines qualités humaines, alors les libertés individuelles seront favorisées tant et aussi longtemps que ces traits et qualités développés encourageront l'individualité et l'autonomie<sup>30</sup>. Cet encouragement doit être compris au sens large, c'est-à-dire que l'éducation pour la liberté devrait préparer les individus à leur autonomisation politique, économique ainsi que privée.

Cet important objectif a deux implications pratiques. D'abord, quant aux techniques pédagogiques, puis quant au domaine de l'enseignement<sup>31</sup>. Mill était convaincu des vertus de la dialectique socratique<sup>32</sup>. Pour lui, l'éducation doit servir d'entraînement aux capacités rationnelles des individus. Les méthodes d'enseignement devraient selon lui encourager l'utilisation active de ces capacités plutôt que la simple mémorisation d'idées, car cette dernière

---

<sup>27</sup> Nadia URBINATI, *Mill on Democracy, op.cit.*, p. 174.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 174.

<sup>29</sup> Cf. John Stuart MILL, *Système de logique déductive et inductive*, Bruxelles, Mardaga, 1988.

<sup>30</sup> Wendy DONNER et Richard FURMERTON, *Mill, op.cit.*, p. 77.

<sup>31</sup> Cf. William GARFORTH, *John Stuart Mill on Education*, New York, Teachers College Press, 1971.

<sup>32</sup> John Stuart MILL, *De la liberté, op.cit.*, p. 127 et sq.

approche conduit à la passivité de l'esprit ainsi qu'au conformisme des idées<sup>33</sup>. Or, les individus ne sont pas des « machines à raisonner ». Ils doivent donc également apprendre à être sensibles, à imaginer. L'autorité de la raison devrait être mise en balance avec l'ascendance de la sensibilité et de la créativité dans le processus d'autonomisation des individus<sup>34</sup>. Aucune de ces facultés ne devrait primer sur une autre<sup>35</sup>. Pour résumer, ces deux implications pratiques sont complémentaires et visent toutes les deux à l'autonomisation des individus. Ce processus devrait débiter dès la tendre enfance et devrait se dérouler sous l'autorité parentale ou étatique ; il se poursuivrait tout au long de la vie adulte, dès lors, sous l'autorité de la personne même.

Dans ses *Principes d'économie politique*, Mill reconnaît le rôle crucial de l'éducation formelle, tant primaire que supérieure. L'éducation primaire est un moyen essentiel d'acquisition des connaissances : « [i]t is in the highest degree desirable that all human beings born into the community should acquire a basic level of education during childhood<sup>36</sup> ». Dans *The Claim of Labour*, Mill soutient que l'éducation de base est essentielle pour que tous les individus prennent connaissance de leurs propres intérêts : le manque d'éducation expliquerait l'insensibilité des travailleurs anglais quant à leurs intérêts personnels<sup>37</sup>. Pour sa part, l'éducation supérieure est primordiale pour cultiver les facultés de raisonnement, de jugement, d'observation et d'imagination. Ces capacités sont essentielles pour trancher entre diverses opinions<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> Wendy DONNER et Richard FUMERTON, *Mill, op.cit.*, p. 79.

<sup>34</sup> Dans cette perspective, la philosophie de Mill partage avec l'éthique de la sollicitude une certaine défense de la valeur morale des émotions et des sentiments. De plus, Mill partage avec ce courant féministe la position selon laquelle les questions de justice devraient porter sur la distribution des responsabilités sociales non seulement sur la protection des droits individuels. Cf. C. GILLIGAN, *Une voix différente*, Paris, Flammarion, 2008.

<sup>35</sup> Wendy DONNER et Richard FUMERTON, *Mill, op.cit.*, p. 82.

<sup>36</sup> John Stuart MILL, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy, op.cit.*, V.11.24.

<sup>37</sup> Bruce BAUM, « Millian Radical Democracy : Education for Freedom and Dilemmas of Liberal Equality », *op.cit.*, p. 409.

<sup>38</sup> Bruce BAUM, « Millian Radical Democracy : Education for Freedom and Dilemmas of Liberal Equality », *op.cit.*, p. 410. Selon Mill, l'éducation

Dès l'enfance, les individus ont droit à une éducation favorisant leur autonomisation : « N'est-il pas axiomatique que l'État doit exiger et imposer l'éducation de ses jeunes citoyens, au moins jusqu'à un certain niveau? <sup>39</sup> »<sup>40</sup> À cette question rhétorique, Mill répond que de ne pas donner cette éducation aux enfants est un « crime » au même titre que de ne pas les nourrir. Cela va contre leurs intérêts et celui de la société, qui doit remplir cette obligation d'éduquer les enfants si les parents n'y voient pas<sup>41</sup>. Selon Mill, cette charge devrait incomber autant que possible aux parents, et cela afin que l'éducation ne devienne pas un dispositif social de fabrication d'un même modèle d'individu<sup>42</sup>.

Selon les différents contextes sociaux, l'État devrait réguler de différentes manières l'éducation formelle des jeunes (par ex., en leur faisant passer des tests annuels pour vérifier l'acquisition de connaissances faisant foi de leur fréquentation d'une école). Par contre, l'État ne devrait surtout pas avoir le monopole de ce pouvoir de développement des facultés nécessaires à la libre-pensée des individus<sup>43</sup>. Néanmoins, l'intervention positive de l'État dans le domaine de l'éducation se justifie par le fait qu'aucun parent ni l'État ne peuvent priver un enfant de son droit (futur) à l'autonomie en ne lui offrant pas les conditions nécessaires à son développement<sup>44</sup>. Chez Mill, tous les humains ont un tel droit moral en raison de leur nature commune, celle de pouvoir se développer.

Ce droit (futur) à l'autonomie existerait avant même qu'il puisse être exercé, voire revendiqué. Ce droit conduit à un problème de détermination de ce qui sera (dans le futur) requis pour être

---

supérieure des individus devrait être mise au service public. Les individus hautement éduqués devraient être en charge de responsabilités civiques.

<sup>39</sup> John Stuart MILL, *De la liberté, op.cit.*, p. 225.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 226. Mill suit ici Locke et sa conception du devoir parental d'éducation qui doit, dans la situation où les parents ne le remplissent pas, être assumé par l'État. Cf. John LOCKE, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, 1992.

<sup>42</sup> *Ibid.*

<sup>43</sup> John Stuart MILL, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy, op.cit.*, V.11.27.

<sup>44</sup> Nadia URBINATI, *Mill on Democracy, op.cit.*, p. 177.

autonome. Plus spécifiquement, il s'agit du problème que soulève la détermination du contenu de l'enseignement, lequel devrait être jugé en fonction de l'exigence d'autonomisation des individus<sup>45</sup>. Dans la mesure où on pose que les enfants ne sont pas encore en mesure de définir leur projet de vie, ils se trouvent dans l'impossibilité immédiate de connaître leurs intérêts personnels et donc de déterminer eux-mêmes ce que requiert leur épanouissement. Ce faisant, leur éducation sera nécessairement déterminée par les attentes de la culture dans laquelle ils évoluent, reproduisant ainsi la structure sociale en place et ses schèmes de domination.

All woman are brought up from the very earliest years in the belief that their ideal of character is the very opposite to that of men ; not self-will, and government by self-control, but submission, and yielding to the control of others. All the moralities tell them [...] to live for others ; to make complete abnegation of themselves, and to have no life but their affection.<sup>46</sup>

Mill offre une solution indirecte à ce problème. En concevant l'éducation de manière englobante, c'est-à-dire comme une expérience, il diversifie les sites où devrait s'actualiser la dynamique d'autonomisation des individus. Ce faisant, Mill fait de l'éducation formelle une expérience parmi d'autres pouvant contribuer à l'exercice de la liberté individuelle, sans pour autant être, à elle seule, suffisante pour actualiser l'autonomisation des individus<sup>47</sup>. D'autres expériences sociales d'éducation doivent y contribuer, et cela, afin de transformer les relations de pouvoir arbitraire structurant l'ensemble de la société :

[E]ducation does not mean schools and school's books ; these are most valuable, but only as preparations and as

---

<sup>45</sup> Ce problème s'adresse tant aux théories utilitaristes que celles de la priorité des droits. cf. Amy GUTMANN,, « What's the Use of Going to School? The Problem of Education in Utilitarianism and Rights Theories » in Lyons, D., *Mill's Utilitarianism*, Boston, Rowman & Littlefield, 1997, pp. 67-84.

<sup>46</sup> John Stuart MILL, *The Subjection of Women*, *op.cit.*, pp. 14-15.

<sup>47</sup> John Stuart MILL, *De la liberté*, *op.cit.*, p. 227.

auxiliaries. The real effective education of a people is given them by the circumstances by which they are surrounded [...] the unintentional teaching of institutions and relations.<sup>48</sup>

C'est dans ce sens large d'expérience sociale que l'éducation pour la liberté de Mill acquiert un potentiel égalitariste important. Tout individu devrait être encouragé à agir et à penser par lui-même. Pour Mill, l'organisation politique, économique et sociale des intérêts communs est la meilleure école de l'esprit d'autonomie.

It is of supreme importance that all classes of the community, down to the lowest, should have much to do for themselves ; that as great a demand should be made upon their intelligence and virtue as it is in any respect equal to ; that the government should not only leave as far as possible to their own faculties the conduct of whatever concerns themselves alone, but should suffer them, or rather encourage them, to manage as many as possible of their joint concerns by voluntary co-operation.<sup>49</sup>

Comme nous le verrons maintenant, les institutions politiques, économiques et sociales devraient toutes participer à l'autonomisation de tous les individus sur la base du principe de coopération volontaire<sup>50</sup>.

## 2. Les dynamiques d'autonomisation des individus

Dans cette seconde partie, la tâche consistera à montrer comment cette dynamique d'autonomisation des individus par la multiplicité des expériences sociales a un potentiel égalitariste. C'est par l'examen du rôle de l'expérience démocratique fondée sur la discussion publique (2.1) ainsi que des expériences familiales et économiques

---

<sup>48</sup> John Stuart MILL, *The Condition of Ireland*, 1986, cité par Bruce BAUM, « Millian Radical Democracy : Education for Freedom and Dilemmas of Liberal Equality », 2003, *op.cit.*, p. 411.

<sup>49</sup> John Stuart MILL, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, *op.cit.*, V.11.14.

<sup>50</sup> Wendy DONNER et Richard FUMERTON, *Mill*, *op.cit.*, p. 88.

fondées sur la coopération (2.2) que nous saisissons toute la portée égalitariste de l'éducation pour la liberté de Mill.

### 2.1 *La dynamique démocratique*

Selon Mill, l'expérience démocratique favorise l'autonomisation des individus et fait la promotion du bien commun parce qu'elle leur permet d'influencer les décisions qui les concernent et donc d'exercer leur liberté<sup>51</sup>. Chez Mill, la démocratie est d'abord le lieu public où les participants parachèvent leurs capacités nécessaires à l'exercice de leur liberté. En ce sens, elle est un modèle pour le développement des individus. Comme le soulignait C. B. Macpherson :

Mill's model of democracy is a moral model [...] it has a moral vision of the possibility of the improvement of mankind, and of a free and equal society not yet achieved. [...] The improvement that is expected is an increase in the amount of personal self-development of all the members of a society.<sup>52</sup>

La démocratie est, ensuite, le site d'une compétition entre les divers intérêts individuels. En ce sens, la démocratie a pour fonction de protéger les intérêts fondamentaux des individus dans la mesure où elle est l'espace où les intérêts de chacun sont jugés essentiels ou non du point de vue de tous, c'est-à-dire de leur liberté individuelle commune nécessaire à leur développement<sup>53</sup>. Pour Mill, le débat public sert à juger de la faillibilité des opinions, jugement sur lequel les décisions politiques devraient se fonder. Ce filtre épistémique devrait donc, toutes choses étant égales par ailleurs, promouvoir la

---

<sup>51</sup> Il est question ici d'égalité d'influence politique et non de droit de vote égal pour tous, lequel s'acquiert, chez Mill, une fois seulement qu'on reconnaît à l'individu les capacités nécessaires à l'exercice de son autonomie. Je ne traiterai pas de l'élitisme politique millien dans le cadre de cette réflexion sur l'éducation pour la liberté, dans la mesure où une telle conception de l'éducation peut être mise de l'avant, à mon avis, tant dans un système politique élitiste qu'égalitariste.

<sup>52</sup> Crawford Brough MACPHERSON, *The Life and the Time of Liberal Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1980, p. 47.

<sup>53</sup> Wendy DONNER et Richard FUMERTON, *Mill, op.cit.*, p. 94.

liberté individuelle de tous comme bien commun<sup>54</sup>. Idéalement, la participation et la compétition démocratiques devraient contribuer à équilibrer les relations de pouvoir entre les individus, puis entre eux et l'État<sup>55</sup>. Cet idéal repose donc sur la délicate mise en balance de la participation et de la compétition démocratiques.

Dans les faits, les relations sociales fondées sur des rapports de pouvoir arbitraire, c'est-à-dire qui ne sont pas issus d'un débat démocratique, fragilisent cet équilibre. Cette situation est le résultat de l'exclusion de certains individus à la délibération démocratique visant à déterminer ce qui est dans l'intérêt de tous. Cela a pour effet de causer deux torts. Le premier est individuel et consiste à nuire à l'autonomisation des individus exclus du débat démocratique. Le second est social et engendre une situation conflictuelle entre les intérêts des groupes dominants et l'intérêt de tous en la liberté.

En somme, l'inclusion politique – comprise comme une égale représentation des intérêts de tous dans l'espace public – serait bénéfique à la fois aux individus et à la société. Les premiers bénéficieraient d'une opportunité de développer leur autonomie et donc d'exprimer leur individualité. La seconde profiterait d'une meilleure connaissance des intérêts de chacun. Ce faisant, l'inclusion politique tendrait à garantir le fragile équilibre entre les individus et la société. Mill exprime clairement cette idée dans *The Subjection of Women* :

Thus far, the benefits which it has appeared that the world would gain by ceasing to make sex a disqualification for privileges and a badge of subjection, are social rather than individual ; consisting in an increase of the general fund of thinking and acting power, and an improvement in the general conditions of the association of men with women. But it would be a grievous understatement of the case to omit the most direct benefit of all, the unspeakable gain in

---

<sup>54</sup> John Stuart MILL, *De la liberté, op.cit.*, chap. 3.

<sup>55</sup> À la différence de Montesquieu, chez qui la limite du pouvoir provient d'un design institutionnel entre la puissance législative, exécutive et judiciaire, Mill conçoit l'équilibre des pouvoirs en termes d'espaces délimités de manière négative. cf. MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 1979.

private happiness to the liberated half of the species ; the difference to them between a life of subjection to the will of others, and a life of rational freedom.<sup>56</sup>

Jusqu'à maintenant, nous avons vu que le mouvement social de domination, allant du pouvoir coercitif à l'hégémonie morale ou idéologique, conduit Mill à penser une dynamique d'autonomisation des individus qui justifie l'inclusion démocratique de leurs intérêts. Toutefois, Mill ne croyait pas qu'une politique de la participation publique pourrait rectifier à elle seule l'assujettissement social<sup>57</sup>. Ce scepticisme le conduit à étendre le processus d'autonomisation des individus à l'ensemble des sphères d'action de la société afin de contrer le mouvement de domination qui nuit au développement de tous les individus<sup>58</sup>. Ce faisant, l'éducation comme expérience acquiert un potentiel égalitariste plus important que si elle s'était limitée à une éducation civique fondée sur l'expérience démocratique.

## 2.2 Les dynamiques au-delà de la sphère publique

Nous verrons enfin que l'actualisation des libertés individuelles requiert la construction d'une dynamique d'autonomisation à l'intérieur de la famille ainsi que dans la sphère de la production. Dans ces domaines de la vie humaine, la discussion démocratique prend la forme d'un principe de coopération, lequel permet de penser une interaction sociale équitable, c'est-à-dire entre des individus possédant les mêmes libertés. Ce principe de coopération, de même que celui de la discussion démocratique, visent à assurer une influence égale des intérêts de tous les individus à l'échelle de toute la société.

En ce qui concerne le domaine familial, les relations matrimoniales pourraient devenir égalitaires si on reconnaissait formellement l'égalité des sexes, c'est-à-dire la capacité d'être autonome aux femmes. Or, comme toute autre forme de domination, l'assujettissement des femmes ne peut pas prendre fin que par cette seule reconnaissance formelle. L'éducation formelle, les mentalités et les coutumes doivent également se transformer. Une façon

---

<sup>56</sup> John Stuart MILL, *The Subjection of Women*, *op.cit.*, p. 92.

<sup>57</sup> Nadia URBINATI, *Mill on Democracy*, *op.cit.*, p. 160.

<sup>58</sup> Wendy DONNER et Richard FUMERTON, *Mill*, *op.cit.*, p. 68 et *sq.*

d'influencer ces idées est, selon Mill, de concevoir les relations matrimoniales comme des partenariats. Alors seulement la famille pourrait devenir « the real school of the virtues of freedom<sup>59</sup> ».

Le modèle du mariage que propose Mill reprend, d'une certaine façon, celui de l'association démocratique où la liberté égale pour tous est le principe qui doit primer<sup>60</sup>. En effet, cette idée ressort clairement lorsqu'on s'attarde à la description de l'amitié qu'il transpose ensuite à la relation matrimoniale. Cette association de compagnonnage implique la reconnaissance de l'autre comme partie prenante à un projet commun. La parité des partenaires repose sur le partage de bons sentiments. Avec l'expérience, les intérêts de chacun finissent par converger en intérêts communs<sup>61</sup>. Au même titre que dans l'espace public, où le sentiment patriotique ou civique fondé sur l'histoire commune joue un rôle d'unité, ce qui apparaît au sein de la famille comme un conflit d'intérêts au départ fait ensuite émerger une forme de consensus sur ce qui est commun aux parties. Au-delà des critiques qu'on pourrait adresser à ce modèle idéalisé, Mill a, dans la voie ouverte par Mary Wollstonecraft, contribué à remettre en cause, dans la société de son époque, une situation d'inégalité injustifiée<sup>62</sup>.

Enfin, dans la sphère économique, le principe de coopération doit servir aux travailleurs à dépasser leur condition d'assujettissement aux capitalistes : « They may be willing to pass through the class of servants in their way to that of employers ; but not to remain in it all their lives<sup>63</sup> ». Pour Mill, afin d'être en mesure de sortir de leur relation de dépendance, les travailleurs devraient s'associer « on terms of equality, collectively owning the capital with which they carry on their operations, and working under managers elected and removable by themselves<sup>64</sup> »<sup>65</sup>. Cette association pourrait produire un meilleur avantage à une majorité de travailleurs si toutes les parties engagées

---

<sup>59</sup> John Stuart MILL, *The Subjection of Women*, *op.cit.*, p. 43.

<sup>60</sup> Nadia URBINATI, *Mill on Democracy*, *op.cit.*, p. 183.

<sup>61</sup> J.S. MILL, *The Subjection of Women*, *op.cit.*, p. 90.

<sup>62</sup> Mary WOLLSTONEGRAFT, *Vindication of the Rights of Woman*, London, Penguin, 1988.

<sup>63</sup> John Stuart MILL, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, *op.cit.*, IV.7.12.

<sup>64</sup> *Ibid.*, IV.7.21.

<sup>65</sup> *Ibid.*, IV.7.21.

dans la production parvenaient à coopérer.

[O]wners of capital would gradually find it to their advantage, instead of maintaining the struggle of the old system with work-people of only the worst description, to lend their capital to the associations ; to do this at a diminishing rate of interest, and at last, perhaps, even to exchange their capital for terminable annuities. In this or some such mode, the existing accumulations of capital might honestly, and by a kind of spontaneous process, become in the end the joint property of all who participate in their productive employment : a transformation which, thus effected, (and assuming of course that both sexes participate equally in the rights and in the government of the association) would be the nearest approach to social justice, and the most beneficial ordering of industrial affairs for the universal good, which it is possible at present to foresee.<sup>66</sup>

En somme, pour promouvoir l'autonomisation des individus, l'exercice de liberté individuelle devrait s'étendre jusqu'au domaine de la production et de la gestion du capital. Contre l'esclavage économique et la force de la pauvreté, Mill réexamine l'ensemble des institutions sociales de la société capitaliste<sup>67</sup>. Les femmes devraient pouvoir revendiquer leurs droits et les ouvriers et ouvrières devraient pouvoir lutter afin d'avoir leur juste part du fruit de leur travail. Les libertés individuelles devraient donc s'étendre dans le plus de domaines possibles afin que les individus puissent expérimenter l'exercice de penser et d'agir par soi-même<sup>68</sup>.

### 3. Conclusion

L'objectif de ce texte était de soutenir que l'éducation pour la

---

<sup>66</sup> John Stuart MILL, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, *op.cit.*, IV.7.62.

<sup>67</sup> Nadia URBINATI, *Mill on Democracy*, *op.cit.*, pp. 192-193.

<sup>68</sup> John Stuart MILL, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, *op.cit.*, III.13.1.

liberté de Mill avait un potentiel égalitariste. Ce potentiel réside dans la conviction de Mill qu'étendre la liberté individuelle à toutes les sphères d'activité humaine contribuerait au développement de tous les individus dans la mesure où cela leur permettrait de faire l'expérience qui consiste à influencer les décisions qui les concernent. Le potentiel égalitariste provient de deux idées défendues par Mill. D'une part, l'idée que la liberté individuelle exige des actions positives afin d'être protégée et promue (1.). D'autre part, l'idée que l'éducation comme expérience est un moyen de promotion de la liberté. Une société serait plus égalitariste si elle actualisait l'éducation pour la liberté dans ses divers domaines d'activités (2.).

L'analyse de la liberté que j'ai proposée, au fondement même de la dynamique d'autonomisation des individus et sur laquelle repose la conception millienne de l'éducation, a l'avantage d'offrir une interprétation cohérente de la philosophie politique millienne. Cette cohérence se fonde sur un certain dépassement du schéma dualiste de l'interprétation de la liberté individuelle, laquelle domine le champ libéral depuis Berlin. En effet, dès la publication des *Principes d'économie politique*, Mill conçoit certes la liberté d'action et de formation de la volonté de manière négative, mais lui donne d'emblée une portée pratique qui justifie la promotion de l'intérêt fondamental des individus en la liberté. L'éducation pour la liberté est le résultat de cette justification. Ne pas prendre au sérieux toute la teneur de cette nécessité a pour effet de limiter le potentiel égalitariste de la liberté millienne.

Le contre-argument communément utilisé contre une position soi-disant compréhensive comme l'éducation pour la liberté consiste à dire qu'elle n'est pas suffisamment neutre pour ne pas être controversée, c'est-à-dire qu'elle ne surmonterait pas la condition de publicité. Dans une perspective rawlsienne, cette condition signifie trois choses : d'abord, que les institutions sociales devraient être fondées sur des principes de justice connus et acceptés par tous sur la base de croyances généralement admises ; ensuite, que ces croyances générales devraient refléter l'opinion publique et devraient être attribuées à tous les partenaires de la procédure décisionnelle initiale, c'est-à-dire sur laquelle se fondent les institutions ; enfin, que la justification des principes devrait être complétée chaque fois que les individus acceptent – tacitement ou explicitement – de participer

aux institutions sociales<sup>69</sup>. L'éducation pour la liberté serait donc une conception pleinement compréhensive qui ne remplirait pas cette condition de publicité rawlsienne dans la mesure où « elle concerne toutes les valeurs et les vertus reconnues dans le cadre d'un système articulé d'une manière relativement précise<sup>70</sup> ».

Une première réponse à cet argument est que même le libéralisme politique est érigé sur des valeurs morales qui sont elles-mêmes controversées, dont celle d'une vie autonome. Toute conception politique s'érige inévitablement sur de telles valeurs<sup>71</sup>. Or, une seconde réponse qui prendrait plus au sérieux l'argument tenterait d'abord de distinguer une conception pleinement compréhensive d'une conception partiellement compréhensive et essaierait de différencier une position perfectionniste d'une position antiperfectionniste<sup>72</sup>. Ces clarifications conceptuelles pourraient permettre de montrer que la conception millienne de l'éducation pour la liberté est susceptible de passer le test de la publicité.

À la différence d'une conception pleinement compréhensive, une conception partiellement compréhensive « comporte un certain nombre de valeurs et de vertus non politiques sans toutefois les inclure, et [...] est articulée de façon assez large<sup>73</sup> ». L'éducation pour la liberté ne repose que sur les valeurs d'individualité et d'autonomie et ne comprend pas celles de l'utilité, de plaisir ou de bonheur. De plus, leur articulation n'est pas systématisée, elle reste assez large. Pour cette première raison, la conception de l'éducation pour la liberté de Mill serait susceptible de remplir la condition de la publicité.

Elle réussirait également ce test parce qu'elle n'est pas une conception perfectionniste. Le perfectionnisme implique « no principled limits to the extent to which government may appeal to the intrinsic merit of alternative comprehensive doctrines<sup>74</sup> ». *A contrario*, l'antiperfectionnisme pose qu'une telle limite existe et donc que l'État ne peut se référer à des valeurs non politiques que dans la mesure où

---

<sup>69</sup> John RAWLS, *Libéralisme politique*, *op.cit.*, pp. 96-97.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>72</sup> Matthew CLAYTON, *Justice and Legitimacy in Upbringing*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 24-27.

<sup>73</sup> John RAWLS, *Libéralisme politique*, *op.cit.*, p. 38.

<sup>74</sup> Matthew CLAYTON, *Justice and Legitimacy in Upbringing*, *op.cit.*, p. 26.

leur étendue est circonscrite. La conception de l'éducation pour la liberté définit clairement cette limite : seules les valeurs d'individualité et d'autonomie peuvent servir à justifier des politiques dans les domaines public, social et économique. Pour toutes ces raisons, il est possible de soutenir que la conception millienne de l'éducation pour la liberté est justifiable politiquement, en plus d'être porteuse d'un égalitarisme fort attrayant.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAUM, Bruce, « Millian Radical Democracy : Education for Freedom and Dilemmas of Liberal Equality », *Political Studies*, Vol. 51, 2003, pp. 404-428.
- BERLIN, Isaiah, *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press, 1969.
- BROWN, D.G, « What is Mill's Principle of Utility? » in Lyons, D., *Mill's Utilitarianism*, Boston, Rowman & Littlefield, 1997, pp. 9-24.
- CLAYTON, Matthew, *Justice and Legitimacy in Upbringing*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- DONNER, Wendy et Richard FUMERTON, *Mill*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2009.
- DWORKIN, Ronald, *Taking Rights Seriously*, Cambridge, Harvard University Press, 1977.
- GARFORTH, William, *John Stuart Mill on Education*, New York, Teachers College Press, 1971.
- GILLIGAN, Carole, *Une voix différente*, Paris, Flammarion, 2008.
- GUTMANN, Amy, « What's the Use of Going to School? The Problem of Education in Utilitarianism and Rights Theories » in Lyons, D., *Mill's Utilitarianism*, Boston, Rowman & Littlefield, 1997, pp. 67-84.
- HART, H. L. A, *Law, Liberty, and Morality*, Stanford, Stanford University Press, 1963.
- HELD, David, *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1996.
- LOCKE, John, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, 1992.
- MACPHERSON, Crawford Brough, *The Life and the Time of Liberal Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 1980.

- MILL, John Stuart, *Le gouvernement représentatif*, Paris, Guillaumin, 1865.
- MILL, John Stuart, *The Subjection of Women*, New York, Appleton, 1869. [<http://books.google.ca/books?hl=fr&lr=&id=ahfS8QWMh2EC&oi>]
- MILL, John Stuart, *Principles of Political Economy with some of Their Applications to Social Philosophy*, London, Longmans, Green and Co, 1909. [<http://www.econlib.org/library/Mill/mlP.html>]
- MILL, John Stuart, *L'utilitarisme*, Paris, Flammarion, 1988.
- MILL, John Stuart, *Système de logique déductive et inductive*, Bruxelles, Mardaga, 1988.
- MILL, John Stuart, *De la liberté*, Paris, Gallimard, 1990.
- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Flammarion, 1979.
- RAWLS, John, *Libéralisme politique*, Paris, Quadrige, 1995.
- RAZ, Joseph, *The Morality of Freedom*, Oxford, Clarendon Press, 1988.
- URBINATI, Nadia. *Mill on Democracy*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.
- URBINATI, Nadia et Alex ZAKARAS, *J.S. Mill's Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- WOLLSTONEGRAFT, Mary, *Vindication of the Rights of Woman*, London, Penguin, 1988.

